

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2019



Le 3 avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille dix-neuf, s'est réuni dans la salle de ses délibérations de l'Hôtel de Ville de BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Dominique METOT, Maire.



- APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Mme Angélique VOISIN, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Dominique COUBRAY, Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, MM Jean-Claude LEPILLER, Alain GILLES, Mme Josiane BOBEE, M. Dominique HUTIN, Mme Laurence RUFFIER, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, François BOMBEREAU, Mmes Sylvie DEVAUX, Véronique LE BAILLIF (jusqu'à la question FIN 2019/17), Suzanne LE TUAL (jusqu'à la question FIN 2019/20), M. Raphaël GRIEU, Mme Karine MOUSSA, M. David RIBEIRO, Mme Linda HOCDE, MM. Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Isabelle RIQUIER, MM. Jean-Marc ORAIN, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Ludovic HEBERT, Eric LEMONNIER, Mmes Véronique LE BAILLIF (à partir de la question FIN 2019/18), Suzanne LE TUAL (à partir de la question FIN 2019/21), Véronique ARTUR, Angeline THEVES, Isabelle RIQUIER

- M. HEBERT avait donné procuration à M. METOT
- M. LEMONNIER avait donné procuration à Mme DEMOL
- Mme LE BAILLIF avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. VIARD
- Mme ARTUR avait donné procuration à Mme DEVAUX
- Mme THEVES avait donné procuration à M. SAINT-LEGER
- Mme RIQUIER avait donné procuration à M. BRUBION

Excusé sans pouvoir : M. Rachid CHEBLI



Monsieur Dominique METOT propose l'ajout d'une délibération relative à l'exploitation et maintenance des installations d'éclairage.



- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Linda HOCDE est nommée secrétaire pour la séance.



- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.



- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MARS 2019

Monsieur Dominique METOT informe l'assemblée que le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars a été transmis pour correction aux référents de chaque liste, mais les services ont omis de le transmettre une fois corrigé.

Il propose donc de le soumettre au vote du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 3 juillet 2019.



DGS 2019/1 - FRICHE DESGENETAIS - CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Marc ORAIN demande s'il existe un document expliquant les orientations futures de cette parcelle.

Il souligne que les Bolbécais auraient certainement aimé avoir une présentation de ce futur projet.

Monsieur Dominique METOT répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN qu'un projet a été présenté il y a environ 1 an.

La CVS est en train de constituer un cahier des charges pour mettre en place un concours d'idées.

A l'heure d'aujourd'hui dans le cadre du contrat de territoire, il a été signé sur cette friche des travaux à hauteur de 10 334 000 €, en partie financés par la Région qui finance 3 648 000 €, le Département 500 000 €, l'Etablissement Foncier de Normandie 1 496 000 € et la CVS 4 689 000 € ainsi que la Ville qui participe par l'apport du site.

Dans le cadre du budget de la CVS qui a été voté le 2 avril, le projet est inscrit dans les investissements de cette année à hauteur d'1 500 000 €.

La problématique rencontrée sur ce site est la rivière « Doit-on la rouvrir ou décide-t-on de la laisser fermée ».

Une fois ce projet finalisé, il y aura bien sûr une présentation officielle.

Monsieur Jean-Claude BRUBION regrette des retards dans l'instruction du dossier durant ces 10 dernières années qui ont, bien évidemment, entraîné une dégradation du site. Néanmoins, il se réjouit de cette délibération qui marque une étape importante pour la restauration et la réutilisation du site. Il souhaite formuler quelques remarques complémentaires :

- Il aurait été plus cohérent que cette cession de site soit accompagnée du projet définitif ou tout du moins d'un pré-projet.
- Il y a maintenant plus d'un an, les élus avaient été invités à une réunion de présentation du projet d'urbanisme sur l'ensemble de ce qu'on l'on pourrait appeler un nouveau quartier de ville. Où en est-on ?
- Lors de l'assemblée générale de l'association « Bolbec au fil de la mémoire » en 2018, une présentation du pôle Métiers d'Arts avait été faite. Depuis, en réponse à ces questions, on lui a dit que les études étaient en cours de finalisation, ce que Monsieur le Maire a confirmé ce soir.
- Il note avec satisfaction l'inscription d'un certain nombre de points au contrat d'Agglomération. Notamment, la remise en état des sols, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPFN cofinancé par la Région à hauteur de 75% et 25% par la CVS. Soit 4 millions d'euros de mise totale, dont 1 million de la CVS. Il faut donc se réjouir vivement de la décision de la CVS et de celle des autres financeurs, sans qui de toute évidence, rien ne serait possible.
- Il précise qu'au moment où d'autres projets sont prévus sur le territoire communautaire, il serait judicieux de solliciter des subventionnements complémentaires : l'Europe, l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et pourquoi pas du mécénat et du sponsoring.

Il revient sur le contenu du projet pour lequel il fait confiance aux techniciens de la CVS et aux bureaux d'études, qui apportent une expertise, ainsi qu'un regard extérieur tout-à-fait indispensable. Mais il serait bien d'associer à ce projet, les associations du territoire concernées, les acteurs régionaux des Métiers d'Arts, les porteurs de l'histoire locale, les enseignants, enfin tous ceux et celles d'une manière générale à qui sera demandé demain de porter le projet et de le faire vivre ensuite.

Le site Desgenétais est un des symboles de notre histoire, du développement de notre ville et l'industrie textile. Il est aussi un lieu de la mémoire ouvrière de Bolbec, qui nous est cher et que nous devons respecter et mettre en valeur.

Il est donc impératif, même si la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la CVS, que le projet de restauration et d'utilisation soit adopté au moment venu par notre Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Marc ORAIN pose la question suivante : « Certains Bolbécais s'interrogent sur le retour ou non de l'atelier Poterie à la fin des travaux. »

Monsieur Dominique METOT répond qu'il n'a pas de réponse dans l'immédiat à ce sujet.

Il rappelle à Monsieur Jean-Claude BRUBION qu'en 2008 à la mise en place de cette municipalité, la première chose reçue concernant ce site, c'est une facture à payer de 800 000 €. L'ancienne municipalité avait racheté le site par l'EPFN. Certes, un dossier a été retrouvé où il y avait un projet de réhabilitation d'un montant de 22 millions d'euros mais sans aucune subvention.

Donc ici, on arrive sur un contrat de territoire qui a été bonifié par la Région de 15%, car celle-ci a décidé de faire de Bolbec, une des 12 villes qu'elle bonifie de subventions supplémentaires actées dans le cadre de contrat de territoire.

Il souhaite un démarrage de ce projet en 2020 et avec un étalement sur plusieurs années. Il précise que pour la CVS, l'EPFN a racheté le bâtiment ORIL situé en face de la Chapelle.

Monsieur Douglas POTIER informe qu'il soutient ce projet qui doit faire en sorte que notre patrimoine puisse être protégé, préservé et valorisé.

Délibération :

Dans le cadre du contrat de pays et du projet de territoire, la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine porte le projet de réhabilitation de la friche Desgenétais en un pôle de métiers d'arts incluant, entre autre, le musée atelier du textile.

Pour ce faire, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine acquière près de la Ville de BOLBEC, l'ensemble du site.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. de céder, à titre gratuit, à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine les parcelles cadastrées section AL numéros 11, 22, 84, 184, 186, 194, 195, 196 et 312 d'une superficie totale de 98 346 m²,
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint à régulariser par acte administratif, la vente à titre gratuit de la friche Desgenétais à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DGS 2019/2 - FRICHE DESGENETAIS - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA VILLE DE BOLBEC PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE CAUX VALLEE DE SEINE

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Délibération :

La Ville de BOLBEC a cédé, à titre gratuit, par délibération en date du 3 avril 2019, à la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine, la totalité du site de la friche Desgenétais.

Cependant, sur la parcelle cadastrée AL n° 186 de la friche, la Ville de BOLBEC a rénové un ensemble de bâtiments d'une superficie de 3 802 m² selon un plan de division établi par le cabinet LECHENE, en date du 12 février 2019, numéroté au Service du Cadastre sous la référence section AL n° 438 après division de la parcelle cadastrée section AL n° 186.

Afin que la Ville de BOLBEC puisse poursuivre ce type d'activité, il y a lieu de passer une convention d'occupation de la parcelle avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou, en l'absence, Monsieur le premier Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
30 VOIX (élus de la Majorité et de la Minorité)
et 2 ABSTENTIONS (M. BRUBION et Mme RIQUIER, élus de la Minorité)



FIN 2019/7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER revient sur la question des charges de personnel, qui sont d'environ 8 millions d'euros, ce qui représente un peu plus de 55% des dépenses de fonctionnement en 2017 et presque 56 % en 2018 soit une hausse de 1%.

Il ne faut donc pas minimiser cette hausse, car si elle apparaît faible en pourcentage, c'est parce que les charges dans leur globalité augmentent du fait des charges à caractère général.

En ce qui concerne le désendettement, il fait la remarque que pour lui c'est plus un remboursement de fortes sommes empruntées au début du mandat.

Monsieur Dominique METOT répond à que ce que l'on appelle dans le compte administratif, « les charges financières », ce sont les remboursements d'emprunt. En 2017, ils étaient de 317 200 €, ils sont passés à 293 500 €. Cela montre donc un désendettement, car sinon il y aurait beaucoup plus d'intérêts à payer.

Il informe l'assemblée que lors du prochain Conseil Municipal du 3 juillet, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui souligne un certain nombre d'éléments, notamment sur la baisse des charges du Personnel sur plusieurs années, sera inscrit à l'ordre jour.

Délibération :

INTRODUCTION

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice 2018.

Il constitue un outil d'appréciation de la situation financière de la collectivité :

- en retraçant les flux de dépenses et de recettes et leur niveau d'exécution par rapport aux prévisions budgétaires,
- en détaillant le contenu des principaux comptes de fonctionnement et d'investissement,
- en dégagant plusieurs ratios significatifs qui permettent de mesurer les forces et faiblesses de cette exécution budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du C.G.C.T. relatifs aux budgets et comptes. C'est ainsi que désormais, une **présentation synthétique des informations financières** présentée au Conseil Municipal est jointe à la présente délibération.

Le budget total voté pour l'exercice 2018 s'est décliné de la manière suivante :

Phases budgétaires	Dépenses	Recettes
Budget primitif	27 019 272,16	26 629 214,48
Crédits reportés 2017	1 140 947,70	1 531 005,38

Décision modificative n°1	253 390,80	253 390,80
Décision modificative n°2	915 982,09	915 982,09
Budget total 2018	29 329 592,75	29 329 592,75

L'EXECUTION BUDGETAIRE

La structure de l'exécution budgétaire L'exécution budgétaire pour l'exercice 2018 par grandes masses est la suivante :

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	4 142 886,97	013 Atténuations de charges	66 414,30
012 Charges de personnel	7 958 146,41	70 Produits des services	520 801,37
014 Atténuation de produits	7 304,00	73 Impôts et taxes dont - Impôts locaux 5 334 209 € - Attribution compensation 6 809 043 €	12 954 304,96
65 Autres charges de gestion courante	1 798 429,27	74 Dotations et participations dont - DGF 1 250 954 € - DSU 749 364 €	2 918 289,22
66 Charges financières	293 500,35	75 Autres produits de gestion courante	82 134,56
67 Charges exceptionnelles	15 551,52	76 Produits financiers	4 751,80
042 Mouvements d'ordre entre sections	942 382,80	77 Produits exceptionnels	221 823,53
		042 Mouvements d'ordre entre sections	46 082,32
		Résultat de fonctionnement 2017	1 991 980,67
Total Fonctionnement	15 158 201,32	Total Fonctionnement	18 806 582,73
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 652,76	10 Dotations, fonds divers et réserves	529 434,13
16 Remboursement des emprunts et cautions	1 274 641,26	Excédents capitalisés 2017	1 393 554,53
20 Immobilisations incorporelles	23 089,92	13 Subventions d'investissement	585 529,95
204 Subventions d'équipements versés	195 591,18	16 Dépôts et cautionnements reçus	940 120,00
21 Immobilisations corporelles	1 036 409,48	23 Immobilisations en cours	44 959,32
23 Immobilisations en cours	3 448 417,98	45 Opérations pour compte de tiers	45 091,74
45 Opérations pour compte de tiers	43 146,60	040 Mouvements d'ordre entre sections	942 382,80
040 Mouvements d'ordre entre sections	46 082,32	041 Mouvements d'ordre dans la même section	13 710,22
041 Mouvements d'ordre dans la même section	13 710,22	Reste à réaliser 2018	2 886 979,60
Résultat d'investissement 2017	1 783 612,21		

Séance du 3 avril 2019

Reste à réaliser 2018	2 866 992,51		
Total Investissement	10 736 346,44	Total Investissement	7 381 762,29
Total Général	25 894 547,76	Total Général	26 188 345,02

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des constructions nouvelles. On y trouve également le remboursement du capital de la dette et des cautions, les subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH RU ainsi que celle versées aux commerçants (FISAC)
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe aménagement dont une partie est reversée à la CVS), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Les amendes de police et l'encaissement des cautions sont également inscrits à cette section.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les réalisations de l'exercice 2018 s'élèvent à 14,20 M€, contre 14,02 M€ en 2017, soit **une augmentation de 1,26 %**.

Poste de dépenses	Réalisations 2017	%	Réalisations 2018	%	Evolution
Charges à caractère général	3 754 660,83	26,62%	4 142 886,97	29,14%	10,34%
Charges de personnel	7 786 772,99	55,21%	7 958 146,41	55,98%	2,20%
Atténuations de produits	183 246,00	1,30%	7 304,00	0,05%	-96,01%
Autres charges de gestion courante	1 961 850,42	13,91%	1 798 429,27	12,65%	-8,33%
Charges financières	337 200,73	2,39%	293 500,35	2,06%	-12,96%
S/Total hors charges except.	14 023 730,97	99,43%	14 200 267,00	99,89 %	1,26%
Charges exceptionnelles	80 663,98	0,57%	15 551,52	0,11%	-80,72%
Total Fonctionnement	14 104 394,95	100,00%	14 215 818,52	100,00%	0,79%

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, centre de loisirs, accueils périscolaires, entrées aux spectacles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

On constate qu'entre 2017 et 2018, les ressources communales (hors produits exceptionnels) sont restées globalement stables.

Poste de recettes	Réalisations 2017	%	Réalisations 2018	%	Evolution
Produits des services	497 659,88	3,00%	520 801,37	3,11%	4,65%
Impôts et taxes	12 748 368,60	76,90%	12 954 304,96	77,25%	1,62%
Dotations, participations	3 047 595,62	18,38%	2 918 289,22	17,40%	-4,24%
Autres produits de gestion courante	107 821,08	0,65%	82 134,56	0,49%	-23,82%
Produits financiers	3 207,70	0,02%	4 751,80	0,43%	48,14%
Atténuations de charges	142 312,81	0,86%	66 414,30	0,40%	-53,33%
S/Total hors produits except.	16 546 965,69	99,81%	16 546 696,21	98,68%	0,00%
Produits exceptionnels	31 280,75	0,19%	221 823,53	1,32%	609,14%
Total Fonctionnement	16 578 246,44	100,00%	16 768 519,74	100,00%	1,15%

Les résultats du Compte Administratif

Les constats d'exécution du Compte Administratif 2018 font apparaître les résultats suivants :

	REALISE (y compris résultat de clôture de l'exercice précédent)	RESTES A REALISER	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	7 869 353,93	2 866 992,51	10 736 346,44
* RECETTES	4 494 782,69	2 886 979,60	7 381 762,29
RESULTAT CUMULE	-3 374 571,24	19 987,09	- 3 354 584,15
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	15 158 201,32	0,00	15 158 201,32
* RECETTES	18 806 582,73	0,00	18 806 582,73
EXCEDENT CUMULE	3 648 381,41	0,00	3 648 381,41
RESULTAT DE CLOTURE	273 810,17	19 987,09	293 797,26

Ce résultat sera repris dans le budget primitif 2019.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2018 - budget principal de la Ville.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote
Le vote de cette délibération se fait hors de la présence de Monsieur le Maire

DELIBERATION ADOPTEE PAR :
25 VOIX POUR (élus de la majorité),
1 VOIX CONTRE (M. POTIER, élu de la Minorité) et
5 ABSTENTIONS (élus de la minorité : M. BRUBION, M. LENOBLE,
Mme RIQUIER, M. ORAIN)



FIN 2019/8 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de la Ville de l'exercice 2018, le Compte de Gestion établi par le receveur est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni autre observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2018 du budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
29 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité),
1 VOIX CONTRE (M. POTIER, élu de la Minorité) et
2 ABSTENTIONS (MM. LENOBLE et ORAIN, élus de la Minorité)



FIN 2019/9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constate que le Compte Administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement global de **3 648 381,41 €**
Pour mémoire Prévisions budgétaires
Virement à la section d'investissement C/023 **2 815 766,74 €**
Solde d'exécution d'investissement
Déficit d'investissement de clôture A - 3 374 571,24 €
(Déficit d'investissement de l'exercice + Déficit d'investissement reporté)

Restes à Réaliser Investissement - Recettes B 2 886 979,60 €
Dépenses C 2 866 992,51 €

Résultat d'investissement A + B - C - 3 354 584,15 €

(Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin de financement car les recettes sont inférieures aux dépenses)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement global **3 648 381,41 €**
Prioritairement au besoin de financement
d'investissement compte 1068 **3 354 584,15 €**
A l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 **293 797,26 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 - budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/10 - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018
BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

L'exécution budgétaire pour l'exercice 2018 par grandes masses est la suivante :

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	25 159,21	Autres produits de gestion courante	57 434,07
Amortissements	3 176,63	Produits exceptionnels	342,85
		Excédent de fonctionnement reporté 2017	301 430,19
Total Fonctionnement	28 335,84	Total Fonctionnement	359 207,11
Remboursement cautions	797,53	Encaissement cautions	1 118,02
Immobilisations corporelles	6 921,61	Amortissements	3 176,63
Immobilisations en cours	9 869,78	Excédent d'investissement 2017	8 921,64
Crédits reportés 2018	880,42		
Total Investissement	18 469,34	Total Investissement	13 216,29
Total Général	46 805,18	Total Général	372 423,40

Mouvements réels et d'ordre	REALISE (y compris résultat de clôture de l'exercice précédent)	RESTES A REALISER	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	17 588,92 €	880,42 €	18 469,34 €
* RECETTES	13 216,29 €	0,00 €	13 216,29 €
RESULTAT	- 4 372,63€	- 880,42 €	- 5 253,05 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	28 335,84 €	0,00 €	28 335,84 €
* RECETTES	359 207,11 €	0,00 €	359 207,11 €
EXCEDENT CUMULE	330 871,27 €	0,00 €	330 871,27 €
RESULTAT DE CLOTURE	326 498,64 €	- 880,42 €	325 618,22€

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 est de **325 618,22 €** qui provient d'un excédent cumulé de fonctionnement de 330 871,27 € et d'un déficit de financement de la section d'investissement de 5 253,05 €.

Depuis 2005, le budget principal de la Ville de BOLBEC ne participe plus au financement de ce budget annexe. Il s'autofinance par ses recettes de location de salles et de parking.

Recettes H.T.	2016	2017	Evolution 2016/2017	2018	Evolution 2017/2018
Parking	33 565,81	33 725,19	0,47%	33 610,50	-0,34%
Salles	30 472,68	24 381,48	- 19,99 %	23 786,55	-2,44%

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2018 - budget annexe : locations sous régime TVA.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**FIN 2019/11 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE :
LOCATIONS SOUS REGIME TVA**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Locations sous régime TVA » de l'exercice 2018, le Compte de Gestion établi par le receveur est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2018 - budget annexe : locations sous régime TVA

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**FIN 2019/12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 - BUDGET
ANNEE 2018 - BUDGET LOCATIONS SOUS REGIME TVA**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constate que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **330 871,27 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires

Virement à la section d'investissement C/023 **66 327,74 €**

Solde d'exécution d'investissement

Déficit d'investissement de clôture A **4 372,63 €**

(Déficit d'investissement de l'exercice + excédent d'investissement reporté)

Restes à Réaliser Investissement - Recettes B **0,00 €**
Dépenses C **880,42 €**

Déficit de financement A - B + C **5 253,05 €**

(le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un besoin de financement car les recettes sont inférieures aux dépenses)

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Au besoin de financement d'investissement compte 1068 **5 253,05 €**

A l'excédent de fonctionnement reporté compte 002 **325 618,22 €**

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'affectation du résultat 2018 - budget annexe : locations sous régime TVA

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**FIN 2019/13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le présent Compte Administratif a pour vocation d'arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Le résultat cumulé de l'exercice 2018 est de - 183 490,82 € qui provient d'un déficit cumulé de fonctionnement de 73 177,31 € et d'un déficit de financement de la section d'investissement de 110 313,51 €.

Mouvements réels et d'ordre	REALISE (y compris résultat de clôture de l'exercice précédent)	RESTES A REALISER	TOTAL
<u>INVESTISSEMENT</u>			
* DEPENSES	273 699,69 €	0,00 €	273 699,69 €
* RECETTES	163 386,18 €	0,00 €	163 386,18 €
RESULTAT	- 110 313,51 €	0,00 €	- 110 313,51 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
* DEPENSES	237 059,07 €	0,00 €	237 059,07 €
* RECETTES	163 881,76 €	0,00 €	163 881,76 €
RESULTAT	-73 177,31 €	0,00 €	-73 177,31 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 183 490,82 €	0,00 €	- 183 490,82 €

Les seules ressources potentielles de ce budget sont constituées par les ventes de terrains. Il reste 5 parcelles à vendre. Une seule a été vendue en 2018.

Le déficit d'investissement est donc dû au fait qu'il reste encore 5 parcelles de terrain à vendre. Celui de fonctionnement est la résultante du remboursement d'une subvention du Département d'un montant de 73 176,00 € qui a eu lieu en 2013. L'absence de cession entraîne donc un report du déficit ainsi généré.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte gestion 2018 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/14 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe Lotissement » de l'exercice 2018, le Compte de Gestion établi par le receveur est présenté pour approbation.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la Ville de BOLBEC.

Ce Compte de Gestion n'appelle ni observation ni réserve.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**FIN 2019/15 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 -BUDGET
ANNEXE : LOTISSEMENT.**

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Au vu du Compte Administratif de l'exercice 2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 dans les conditions suivantes :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constata que le Compte Administratif fait apparaître
un déficit de fonctionnement global de **73 177,31 €**
Pour mémoire Prévisions budgétaires
Virement à la section d'investissement C/023 **0,00 €**

Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture	A	110 313,51 €
<i>(Déficit d'investissement de l'exercice + Déficit d'investissement reporté)</i>		
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	0,00 €
	C	0,00 €
		<hr/>
Déficit	A + B - C	110 313,51 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Il n'y a pas d'excédent à affecter et le déficit de fonctionnement sera reporté sur l'exercice 2018 (compte 002 en dépenses)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/16 - IMPOTS LOCAUX - VOTE DES TAUX - PRODUIT FISCAL 2019

Madame Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

« Les taux à Bolbec sont prohibitifs surtout avec une hausse la plus forte sur notre territoire en 2016. Pour rappel sous le dernier mandat de M. HAVARD, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties était de 23%, il est aujourd'hui de 33,82% soit une augmentation de 46% en un peu plus de 10 ans.

Le Paris-Normandie s'est fait l'écho de comparaison que certains contestent, à l'occasion du dernier Conseil Municipal. Vous permettez d'y recourir à nouveau, car j'aime les comparaisons. Si l'on compare Bolbec à nos communes voisines :

- *Bolbec 33.8%*
- *Gruchet le Valasse 19.7%*

Certes le niveau de service public n'est pas le même. Mais si l'on prend des communes de la taille de la nôtre :

- *Yvetot 22.7%*
- *Barentin 22.8%*
- *Montivilliers 32.1%*

Y compris le Havre dont les taux sont réputés comme étant excessivement important et qui sont qu'à 29%.

En somme, comme c'est la mort du marché de l'immobilier à Bolbec, et que la mauvaise réputation de la commune ne suffisait pas, la pression fiscale de Bolbec, la plus forte de tout le Pays de Caux et aussi une des plus fortes des villes de cette taille en Seine- Maritime, incite des dizaines voire des centaines de ménages à investir ailleurs qu'à Bolbec.

Je prendrai pour source les chiffres de l'INSEE publiés par le Courrier Cachois, entre 2011 et 2016 moins 300 habitants.

Pour ma part, je crois qu'il faut ramener les taux de 2015, et si possible, au niveau qui était le leur sous Monsieur Michel HAVARD, soit une baisse de 10 points de pourcentage.

Notamment en réalisant une baisse des charges de personnels, en cessant de recruter, mais aussi de faire preuve d'humilité et de modestie en matière d'investissement et surtout réaliser un audit de chaque service municipal, pour renoncer à ceux qui ne sont pas nécessaires.

Une fois cet objectif atteint, notre politique municipale devra être compensée chaque année par la baisse des taux, pour cesser de taxer surnoisement les Bolbécais chaque année et pour contraindre le service public à la rigueur.

Car oui, c'est de la rigueur dont cette ville a besoin. »

Monsieur Dominique METOT répond que lors du dernier Conseil Municipal, lui-même souligne que les maisons n'étaient pas classées selon leur valeur réelle.

Il précise que ce n'est pas le taux d'impôts qui compte, mais la base, il précise qu'en ce moment il y a un travail réalisé sur la valorisation des bases en accord avec la Direction Générale des impôts, car justement celle de Bolbec soit sous-estimée.

Il ajoute que sur certaines communes alentours équivalente à celle de Bolbec, les taux sont certes inférieurs mais les bases bien supérieures à celles de notre ville, ce qui veut dire que pour un bien de même surface, l'impôt est supérieur ailleurs que celui constaté à Bolbec.

Il fait part aussi que les études de l'INSEE sont réalisées sur 2 années en arrière, il n'est donc pas encore pris en compte l'évolution de l'habitation sur Bolbec, on a depuis 2018, 250 logements en accession à la propriété ont été construites. En 2008 la ville comptait 42% de propriétaires et aujourd'hui il y a plus de 45% de propriétaires sur la commune.

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande une nouvelle fois qu'une évaluation des services publics de notre ville soit réalisée, non pas pour les réduire, mais pour les ajuster et éventuellement les développer.

Pour lui, en ce qui concerne les taux d'impôts, le problème qui se pose est la dépense par habitant sur un territoire cohérent. De ce point vue, il y a encore des disparités assez insupportables, mais il souligne que grâce à l'intercommunalité, ces différences se sont amenuisées.

Délibération :

Le Budget Primitif, soumis ce jour au vote du Conseil Municipal, a été bâti à partir de données fiscales figurant sur l'état 1259 COM.

C'est dans ces conditions, qu'il a été décidé de soumettre au Conseil Municipal le vote des taux.

COMPENSATIONS FISCALES 2019 :

Elles enregistreraient une hausse globale de **21 732 €** qui provient de la suppression de la compensation unique spécifique de la Taxe professionnelle.

Allocations compensatrices	2018	2019	Evolution
Taxe d'Habitation (cpte 74835)	210 567	230 560	19 993
Taxes Foncières (cpte 74834)	12 882	16 766	3 884
TOTAL	223 449	247 326	23 877

Autres Dotations	2018	2019	Evolution
F.N.G.I.R. (cpte 73221)	191 068	191 214	146
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (cpte 748313)*	100 573	98 282	- 2 291
TOTAL	291 641	289 496	- 2 145

*Estimation car en attente de notification

BASES DE LA FISCALITE

Taxes (nature 73111)	Bases effectives 2018	Bases 2019 estimées	Différence	
			Montant	%
Habitation	7 727 703	8 001 000	273 297	3,54%
Foncier Bâti	12 082 979	12 399 000	316 021	2,62 %
Foncier Non Bâti	78 599	82 800	4 201	5,34 %
TOTAL	19 889 281	20 482 800	593 519	2,98%

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité:

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Habitation	15,50 %	15,50 %
Foncier Bâti	33,82 %	33,82 %
Foncier Non Bâti	52,79 %	52,79 %

En appliquant aux bases les taux ainsi déterminés, le produit des 3 taxes serait ainsi de :

TAXES	Produit fiscal 2018	Produit fiscal estimé 2019	Evolution	
			En montant	En %
Habitation	1 197 794	1 240 155	42 361	3,54%
Foncier Bâti	4 086 464	4 193 342	106 878	3,62%
Foncier Non Bâti	41 492	43 710	2 218	5,35%
TOTAL	5 325 750	5 477 207	151 457	2,84%

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

1°/ de fixer les taux des 3 taxes pour l'année 2019 identiques à ceux de l'année précédente à :

TAXES	TAUX 2019
Habitation	15,50 %
Foncier Bâti	33,82 %
Foncier Non Bâti	52,79 %

2°/ d'arrêter le montant du produit des 3 taxes à **5 477 207 €**.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
31 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)
et 1 VOIX CONTRE (M. POTIER, élu de la Minorité)



FIN 2019/17 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL
--

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER intervient en ces termes :

« Le budget augmente en valeur chaque année. Si l'on regarde la fiscalité, on est plus de 150 000 € de ressources fiscales, ce qui nous amène à croire que les Bolbécais paieront plus d'impôts. Il serait donc normal que les taux d'imposition soit réduit, pour qu'année après année le produit fiscal soit neutre et que les Bolbécais ne payent pas plus d'impôts.

En ce qui concerne le fonctionnement de la Commune, les charges totales augmentent de plus de 170 000 € soit +1.2% et les charges de personnel augmentent de plus de 210 000 € soit + 3%.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, augmentent de 330 000 € dont 180 000 € de dotations et subventions supplémentaires. Le produit des impôts fait apparaître une hausse de 130 000 € supplémentaires.

Si l'on résume, les Bolbécais paieront encore plus cette année pour dépenser plus.

Si l'on passe aux dotations, on s'aperçoit que la dotation de solidarité urbaine augmente de 31 000 €, c'est un indicateur social.

Pour finir, si on regarde le Plan Pluriannuel d'Investissement :

- Rien que cette année la ZAC de l'Hôtel de Ville 1 100 000 €
- Centre Aéré 100 000 €
- Restos du Cœur 300 000 €
- Vestiaires Tetlow 50 000 €

Ce qui nous fait un total de 2 300 000 € rien que pour cette année. Sur 5 ans on est à 13 millions d'euros.

Si l'on regarde les investissements des élus locaux mettent réellement en danger nos finances publiques.

Nous sommes dans une période de ras le bol fiscal, un jour la colère du peuple s'abattra sur les élus locaux.

Si l'an prochain, je suis élu à votre place, et bien cet argent je le rendrais aux Bolbécais. Parce les Bolbécais je le crois, savent mieux le dépenser que vous. Il est vital pour changer l'image de Bolbec de baisser les impôts.

Monsieur Dominique METOT répond que s'il regarde le budget principal 2018 qui est de 14 608 665.39 € celui de 2019 est de 14 734 190 €, donc il augmente de 0.86%. Mais si l'on regarde l'inflation de l'année dernière, elle est de 1.7% cela veut donc dire que l'on a baissé nos dépenses d'un peu plus d'1%.

Les investissements permettent de créer des emplois, et répondent à des services réclamés par la population.

Vous demandez à ce que l'on crée une Police Municipale, mais sachez que celle-ci représenterait l'équivalent des charges de personnel actuel. Cela voudrait donc dire qu'il n'y aurait plus un seul employé, pour l'ensemble des services à la population.

Le jour où sera créée une Police Municipale à Bolbec, il n'y aura plus de Police d'Etat.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait part que depuis 2008, il essaie d'être un opposant raisonnable et constructif. Et ça à l'inverse de ce que fait Monsieur Douglas POTIER qui est dans la déclaration tout azimut sans vérification, sans évaluation.

Selon lui, la population est la seule juge, donc on le verra l'an prochain, aux prochaines élections.

Il ne votera pas pour ce budget, car même s'il y a eu des améliorations en ce qui concerne les délais de transmissions des documents qui permettent l'étude de ceux-ci au préalable, il reste encore du travail à faire.

Il rappelle que l'an passé, il avait soulevé un problème sur le budget Culturel, qui apparaissait en diminution et qui se renouvelle cette année, certes moins, mais en diminution quand-même.

Monsieur Dominique METOT répond que sur le compte administratif, le budget culturel fait apparaître une dépense en 2018 de 510 880 €, à quoi s'ajoute en investissement sur le budget culturel 330 438 € ce qui fait une dépense de 841 318 €. En 2019, sur le budget principal et non sur le compte administratif 490 000 € sont inscrits au budget de fonctionnement donc légèrement en diminution, mais on est à 369 201 € de dépenses d'investissement, ce qui nous fait une dépense 2019 prévisionnelle de 859 347 € donc en légère augmentation de 18 000 €

Il apporte les précisions suivantes :

- En matière de personnel, il y a un peu moins de dépenses sur la culture
- Il y a aussi des cachets d'artistes moins importants.

Donc c'est aussi une source d'économie.

Il fait remarquer qu'en 2018, plus de 50 000 € de recettes supplémentaires ont été réalisées grâce au spectacle de « SLIMANE » en fin d'année qui a fait 53 000 € de recette.

Il rappelle que sous cette mandature, il y a eu la mise en place d'une classe CHAM en collaboration avec l'Education Nationale, l'Intercommunalité et la Ville. Il y a actuellement 2 classes « orchestre », que les ateliers « musique » dans les écoles ont été renforcés en concertation avec l'Education Nationale, le Service Culturel et le Service Enseignement.

Monsieur Michel SAINT LEGER revient sur la transmission des documents budgétaire, les efforts déjà constatés seront poursuivis pour qu'ils soient transmis plus tôt.

Délibération :

1 - Introduction

Le projet de budget 2019 vous est présenté avec la reprise du résultat du compte administratif de l'exercice 2018. Il s'inscrit dans la stratégie financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Il a été élaboré en tenant compte des baisses des dotations et des orientations financières présentées lors du débat d'orientation budgétaire :

- Pas d'augmentation de la pression fiscale,
- maîtrise de l'endettement,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Plan Pluriannuel d'Investissement adapté à nos ressources

Le budget global s'élève à : **28 591 099,26 €**

- Fonctionnement : **16 901 876,99 €**
- Investissement : **11 689 222,27 €**

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du C.G.C.T. relatifs aux budgets et comptes. C'est ainsi qu'à partir du compte administratif de l'exercice 2018, une présentation synthétique des informations financières présentée au Conseil Municipal est jointe à la présente délibération.

2 - Equilibre général

Dépenses		Recettes		
 FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général	4 343 363,00	Atténuations de charges	80 000,00
	Charges de personnel	8 106 980,00	Produits des services	531 455,00
	Atténuations de produits	11 000,00	Impôts et taxes	12 833 185,73
	Autres charges de gestion	1 979 517,31	Dotations, subventions...	3 035 349,00
	Charges financières	293 330,16	Autres produits de gestion	70 530,00
	Charges Exceptionnelles	60 378,00	Produits financiers	4 800,00
	Dépenses imprévues	0,00	Produits exceptionnels	30 060,00
	Dépenses Réelles	14 794 568,47	Recettes Réelles	16 585 379,73
	Amortissement	720 000,00	Reprise sur provisions	21 500,00
	Autofinancement	1 387 308,52	Amortissement des subventions	1 200,00
		Résultat fonct.reporté 2018	293 797,26	
Total Dépenses	16 901 876,99	Total Recettes	16 901 876,99	
 INVESTISSEMENT	Reversement partie Taxe aménagt	8 637,00	Autofinancement	1 387 308,52
	Amortissement des emprunts	1 305 000,00	Amortissement	720 000,00
	Cautions sur logement	1 100,00	Avance forfaitaire sur travaux	60 000,00
	Immobilisations incorporelles	32 433,00	FCTVA + Taxe aménagement	750 000,00
	Subventions d'équipement versées	25 385,00	Subventions	349 250,00
	Immobilisations corporelles	914 856,00	Amendes de police	50 000,00
	Immobilisations en cours	3 027 547,52	Cautions sur logement	1 100,00
	Opérations pour compte de tiers	50 000,00	Produits des cessions	80 000,00
			Opérations pour compte de tiers	50 000,00
	Crédits reportés	2 866 992,51	Excédents de fonct.capitalisés	3 354 584,15
	Dépenses Réelles	8 231 951,03	Crédits reportés	2 886 979,60
	Amortissements des subventions	1 200,00	Recettes + autofinancement	9 689 222,27
	Reprise sur provisions	21 500,00	Emprunts d'équilibre	2 000 000,00
	Avance forfaitaire sur travaux	60 000,00		
	Déficit d'investissement reporté	3 374 571,24	Total Recettes	11 689 222,27
Total Dépenses	11 689 222,27			
TOTAL DES DEPENSES	28 591 099,26	TOTAL DES RECETTES	28 591 099,26	

3 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, centre de loisirs, accueils périscolaires, entrées aux spectacles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, les prévisions des recettes réelles de fonctionnement augmentent globalement de **2,02 %** par rapport au BP 2018.

Comparaison de BP à BP

Masse en €	2018	2019	Evolution
Atténuations de charges	100 000,00	80 000,00	-20,00%
Produits des services	486 593,00	531 455,00	9,22%
Impôts et taxes	12 704 145,00	12 833 185,73	1,02%
Dotations, participations	2 854 764,00	3 035 349,00	6,33%
Autres produits de gestion courante	78 010,00	70 530,00	-9,59%
Produits financiers	3 300,00	4 800,00	45,45%
S/Total hors produits except.	16 226 812,00	16 555 319,73	2,02%
Produits exceptionnels	30 000,00	30 060,00	0,20%
Total Fonctionnement	16 256 812,00	16 585 379,73	2,02%

Décomposition des recettes en provenance de l'Etat 2 179 674 €

Recettes de l'Etat	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Evolution BP/BP	Evolution CA/BP
7411 - DGF	1 253 993	1 250 954	1 131 456	-9,77%	-9,55%
74123 - DSU	746 736	749 364	780 892	4,57%	4,21%
744 - FCTVA	25 000	12 096	20 000	-20,00%	65,35%
74834-35 Allocations compensatrices	223 449	223 449	247 326	10,69%	10,69%
TOTAUX	2 249 178	2 235 863	2 179 674	-3,09%	-2,51%

Les allocations compensatrices sont constituées par les dotations versées par l'Etat pour atténuer l'effet de certaines décisions en matière fiscale sur les finances des collectivités (exonérations de TH, Foncier bâti ou non bâti)

Le résultat de fonctionnement 2018 est de **293 797,26 €** inscrit au compte 002.

4 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Comme défini lors du débat d'orientation budgétaire, l'effort est poursuivi par un maintien des charges de fonctionnement.

Masse en €	BP 2018	BP 2019	Evolution
Charges à caractère général	4 358 165,00	4 343 363,00	-0,34%
Charges de personnel	7 892 709,00	8 106 980,00	2,71%
Atténuations de produits	7 304,00	11 000,00	50,60%
Autres charges de gestion courante	2 056 755,31	1 979 517,31	-3,76%
Charges financières	293 732,08	293 330,16	-0,14%
S/Total hors charges except.	14 608 665,39	14 734 190,47	0,86%
Charges exceptionnelles	18 362,00	60 378,00	228,82%
Total Fonctionnement	14 627 027,39	14 794 568,47	1,15%

5 - Recettes d'investissement

La structure du financement des investissements au BP 2019 est la suivante :

- un autofinancement de **1 387 308,52 €**,
- une subvention de **125 000 €** (Salle de sports site Desgenétais) et **224 250 €** pour le conservatoire,
- le FCTVA estimé à **700 000 €**,
- amendes de police à hauteur de **50 000,00 €**,
- Taxe d'aménagement à hauteur de **50 000,00 €**,
- un emprunt d'équilibre de **2 000 000,00 €**,
- l'encaissement de cautions à hauteur de **1 100,00 €**
- cessions pour **80 000 €**
- Remboursement compte de tiers **50 000 €**
- les crédits reportés 2018 pour **2 886 979,60 €**
- excédent de fonctionnement capitalisé de **3 354 584,15 €**,

Les mouvements d'ordre :

- une dotation aux amortissements de **720 000 €**,
- Remboursement avance forfaitaire de **60 000 €**

Chapitre de vote	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (y compris le 1068)	4 104 584,15 €
13	Subventions d'investissement (dont amendes de police)	399 250,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (+ cautions)	2 001 100,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	50 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 387 308,52 €
024	Produits de cessions	80 000,00 €
040	Mouvements d'ordre entre section (Amortissements)	720 000,00 €
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section (avance forfaitaire)	60 000,00 €
	Crédits reportés 2018	2 886 979,60 €
	TOTAL	11 689 222,27 €

6 - Dépenses d'investissement

Dans cette section sont inscrites toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des constructions nouvelles. On y trouve également le remboursement du capital de la dette et des cautions, les subventions versées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH RU ainsi que celle versées aux commerçants (FISAC)

Les dépenses réelles en section d'investissement s'élèvent à **8 231 951,03 €** :

Dépenses	Crédits
PPI	2 287 447,52 €
Hors PPI	838 455,00 €
Crédits annuels	552 100,00 €
Achats	322 219,00 €
Reversement part TA à la CVS	8 637,00 €
Amortissement des emprunts	1 305 000,00 €
Cautions sur logements	1 100,00 €
Travaux pour compte de tiers	50 000,00 €
Crédits reportés 2018	2 866 992,51 €

Les dépenses d'ordre en section d'investissement s'élèvent à **82 700 €**.

Dépenses	Crédits
Avance forfaitaire	60 000 €
Reprise sur provisions	21 500 €
Amortissement des subventions	1 200 €

Au 001, le déficit d'investissement de 2018 s'élève à **3 374 571,24 €**

PPI : 2 287 447,42 €

- Eclairage urbain,
- OPAH RU,
- Aménagement des pôles social et administratif, Finances et DRH, ZAC Mairie,
- Centre de loisirs,
- Restos du Coeur,
- Salle de sports site Desgenétais.

Hors PPI : 838 455 €

- Rénovation des bâtiments municipaux
- Aménagement des accès aux personnes à mobilité réduite, bâtiments et espaces publics
- Rénovation des équipements sportifs, salles et terrains,
- Travaux de voirie,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de jalonnement,

Crédits annuels : 552 100 €

- Frais d'études, de géomètre,...
- Marchés divers (clôtures, peinture,...),
- Marché Chauffage
- Pose de bornes incendie,
- Installation de mobilier urbain,...

Achats : 322 219 €

- Renouvellement de matériel informatique,
- Acquisition de mobilier et matériels divers pour les services municipaux dont les nouveaux locaux
- Acquisition de mobilier et matériel spécifique pour la restauration municipale et les offices,...

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2019 - budget principal de la Ville.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
27 VOIX POUR (élus de la majorité) et
5 VOIX CONTRE (élus de la Minorité)



FIN 2019/18 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE : LOCATIONS SOUS REGIME TVA

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le Budget Primitif 2019, avec reprise du résultat 2018, d'un montant total de **537 971,27 €**, s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 389 418,22 €

Section d'Investissement : 148 553,05 €

Ce budget s'autofinance depuis quelques années par ses recettes. Il s'agit des encaissements pour les locations de salles ainsi que de places de stationnement sur le parking du temple.

En investissement, il est inscrit l'achat de matériel pour les salles en locations, la rénovation du mur mitoyen de la salle Lechaptois et le P3 du chauffage. Pour le parking du temple, il est prévu l'étude de sécurité et les travaux de confortement, les frais d'insertion pour l'appel d'offres, le remplacement de la barrière.

Au compte 16, sont inscrits le remboursement et l'encaissement des cautions.

Le résultat de l'année 2018 comprenant l'excédent de fonctionnement de **330 871,27 €** (325 618,22 € repris au 002 et 5 253,05 € affecté au 1068 en investissement pour compenser le déficit) et le déficit d'investissement de **4 372,63 €**, a été repris dans ce budget.

Le tableau ci-dessous reprend l'équilibre général du Budget Primitif.

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00	10	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 253,05
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	20 800,00	021	Virement de la section de fonctionnement	137 621,00
23	Immobilisations en cours	118 000,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 179,00
001	Crédits reportés 2018	880,42			
	Déficit d'investissement reporté 2018	4 372,63			
	TOTAL	148 553,05		TOTAL	148 553,05

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	240 418,22	75	Autres produits de gestion courante	63 800,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	002	Excédent reporté 2018	325 618,22
67	Charges exceptionnelles	2 200,00			
023	Virement à la section d'investissement	137 621,00			
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 179,00			
	TOTAL	389 418,22		TOTAL	389 418,22

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Budget Primitif 2019 - locations sous régime TVA.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/19 - BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le budget primitif 2019 vous est présenté avec la reprise du résultat de 2018 pour un montant total de **486 052,94 €**. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement **371 821,37 €**
- section d'investissement : **114 231,57 €**

Les recettes seront constituées par les ventes de terrains. Il reste à ce jour 5 parcelles à vendre.

<i>surface en m²</i>	<i>n°cadastre</i>
1104	AD n°287
1061	AD n°288
1187	AD n°291
901	AD n°298
1068	AD n°299

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	185 902,49	70 Produits des services	296 226,00
65 Autres charges de gestion courante	10,00	75 Autres produits de gestion courante	73 177,31
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	112 731,57	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 418,06
002 Déficit de fonctionnement reporté	73 177,31		
Total Fonctionnement	371 821,37		371 821,37
16 Cautions	1 500,00	16 Cautions	1 500,00
001 Déficit d'investissement reporté	110 313,51	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	112 731,57
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 418,06		
Total Investissement	114 231,57		114 231,57
Total Général	486 052,94		486 052,94

Dépenses de fonctionnement

011 Charges à caractère général

605 Equipements et travaux 185 902,49 €

65 Autres charges de gestion courante

65888 Charges diverses de gestion courante 10,00 €

042 Opérations d'ordre de transfert en section

71355 Variation des stocks de terrains aménagés
(annulation stock final 2018) 112 731,57 €

002 Déficit de fonctionnement reporté 73 177,31 €

Recettes de fonctionnement

70 Produits des services, du domaine et ventes

7015 Ventes de terrains aménagés 296 226,00 €

75 Autres produits de gestion courante

7552 Prise en charge déficit par le budget principal
(inscrit au budget principal à la nature 6521) 73 177,31 €

042 Opérations d'ordre de transfert en section

71355 Variation des stocks de terrains aménagés
(estimation annulation stock final 2019) 2 418,06 €

Dépenses d'investissement

16 Emprunts et dettes assimilées

165 Dépôts et cautionnement reçus 1 500,00 €

040 Opérations d'ordre de transfert en section

3555 Terrains aménagés (estimation stock final 2018) 2 418,06 €

001 Déficit d'investissement reporté 110 313,51 €

Recettes d'investissement

16 Emprunts et dettes assimilées

165	Dépôts et cautionnement reçus	1 500,00 €
-----	-------------------------------	------------

040 Opérations d'ordre de transfert en section

3555	Variation des stocks de terrains aménagés (Annulation stock final 2018)	112 731,57 €
------	--	--------------

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/20 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Délibération :

La Ville de Bolbec participe au financement du budget du CCAS.

Afin d'équilibrer ce budget, il est proposé d'inscrire la somme de **720 000 €** à la nature 657362 au Budget Primitif 2019 de la Ville de Bolbec.

Cette subvention sera versée par acomptes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



FIN 2019/21 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES
--

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER fait savoir que l'association des Anciens Combattants ont de moins en moins d'adhérents, donc dans ce cadre-là serait-il envisageable de modifier les règles d'attribution des subventions afin que celle-ci soit davantage soutenue, tout du moins à la hauteur de leurs apports à la commune.

Monsieur Jean-Claude BRUBION propose de changer la présentation du tableau des subventions. Il serait utile de faire figurer les montants votés l'année précédente, la proposition soumise au vote et une colonne de commentaires.

Monsieur Philippe BEAUFILS fait part qu'au niveau des associations sportives les critères sur le sport handicap sont encore à l'étude, un autre tableau sera transmis au Conseil Municipal du 3 Juillet pour communiquer les associations fonctionnant avec le sport handicap.

Monsieur Dominique METOT rappelle que le vote concerne 704 313.30 € de subventions pour les associations de la ville. Ces demandes ne tiennent pas compte de toutes les mises à disposition de bâtiments communaux, de l'EDF, du Gaz et du personnel pour l'entretien des locaux. Ce budget augmente de 1.92% par rapport à l'année précédente.

Il précise que la veille du Conseil Municipal, la CVS octroie à l'Atelier du Textile une subvention à hauteur de 61 000 €, pour assumer les 2 emplois, ce qui représente une augmentation de 13 313 € pour le budget des associations.

Délibération :

Le vote du budget s'accompagne traditionnellement de la détermination des subventions allouées aux diverses associations et aux organismes privés que le Conseil Municipal souhaite aider financièrement.

Un état récapitulatif de ces subventions figure par ailleurs en annexe du document budgétaire.

La volonté de maîtriser les dépenses de la Commune a présidé cette année encore à l'élaboration budgétaire. Pour la plupart des associations, le montant des participations de la ville reste identique à 2018.

Les sommes dévolues par le Conseil Municipal ne seront débloquées que lorsque la collectivité sera en possession des documents nécessaires à l'exercice de son droit et à son obligation de contrôle.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste et le montant des subventions aux associations telles qu'elle figure dans l'annexe du Budget Primitif 2019.

**En leur qualité de membres d'une association, les élus suivants
ne prennent pas part au vote**

**MM. METOT, HEBERT, BRUBION,
Mmes COUBRAY, MOUSSA
(Association « M.J.C. » Jacques Prevel)**

**MM. GILLES, HEBERT, VIARD, GRIEU,
LEPILLER, ORAIN)
(Association « Semi-Marathon)**

**M. LEPILLER
(Association « Bolbec VTT Aventure »)**

**MM. HEBERT, VIARD, HUTIN
(Association « ADALE »)**

**M. LESUEUR
(Association « Vie Libre »)**

**M. BEAUFILS
(Association Union Sportive de Bolbec)**

**M. GILLES
(Comité d'Echanges Inter-Nations)**

**Mme VOISIN
(halte-garderie « petits pieds »)**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR
17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. POTIER)**



FIN 2019/22 - DON A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES TELETHON

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Délibération :

Chaque année est organisée, le premier week-end de décembre, la manifestation « TELETHON », destinée à recueillir des dons pour le développement de la recherche médicale.

Traditionnellement, la commune participe en faisant un don. Ces dernières années, ce don était de **400 €**.

S'agissant d'un don, cette participation ne peut être inscrite au budget comme subvention et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver un don de **400 €** à l'AFM au titre du TELETHON 2019. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 nature 6713.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



ST 2019/2 - TRAVAUX D'IMPRESSION : AUTOURISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES OUVERT ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Délibération :

Dans le cadre du groupement de commandes entre la ville et le CCAS de BOLBEC, les marchés de travaux d'impression confiés à différents prestataires en 2016, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc nécessaire de conclure de nouveaux contrats.

La consultation sera organisée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert. Des accords-cadres à bons de commande, sans minimum et avec maximum, seront passés avec le ou les candidats retenus (s). Ils seront conclus pour une période d'un an reconductible trois fois.

Le cahier des charges se composera de plusieurs lots et l'allotissement pourra être le suivant :

N° de lot	Objet	Montant maximum annuel HT en euros
1	Brochures à publications récurrentes	18 000 €
2	Grands formats	15 000 €
3	Petits formats (jusqu'au format A3)	15 000 €
4	Signalétique	5 000 €
5	Papier et enveloppes à en-tête	5 000 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que le dossier sera traité par appel d'offres ouvert dans le cadre du groupement de commandes passé entre la Ville de BOLBEC et le C.C.A.S.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en l'absence Monsieur le Premier Adjoint à signer les accords-cadres à intervenir après réunions de la Commission d'Appel d'Offres

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



ST 2019/3 - EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR ET DES ILLUMINATIONS FESTIVES : AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE ADAPTEE ET DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES

Monsieur Michel SAINT LEGER donne lecture de son rapport.

Délibération :

Le marché d'exploitation des installations d'éclairage urbain, événementiel et des équipements sportifs, est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat en y intégrant les illuminations festives.

La consultation sera organisée selon une procédure adaptée. Des accords-cadres à bons de commande, sans minimum et avec maximum, seront passés avec le ou les candidat(s) retenu(s). Ils seront conclus pour une période d'un an reconductible trois fois.

Le cahier des charges se composera de 2 lots et l'allotissement pourra être le suivant :

N° de lot	Objet	Montant maximum annuel en euros
1	Remplacement et modernisation des installations (Postes G3-G4 : investissement)	100 000 € HT
	Maintenance préventive et curative (Poste G2 : fonctionnement)	80 000 € HT
	TOTAL DU LOT	180 000 € HT 216 000 € TTC
2	Illuminations de Noël (Poste G5)	40 000 € HT 48 000 € TTC

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de dire que le dossier sera traité par procédure adaptée,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en l'absence Monsieur le Premier Adjoint à signer les accords-cadres à intervenir après réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DRESA 2019/1 - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Madame Sylvie DEVAUX donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Marc ORAIN revient sur le règlement page 2, il constate que l'inscription est à la semaine, et que cela n'est pas possible d'inscrire son enfant à la journée. Or pour les enfants en bas âge, il serait peut-être préférable de pouvoir les inscrire à la journée, afin de respecter leur rythme de vie et les habituer à la vie en communauté progressivement.

Madame Angélique VOISIN répond à Monsieur Jean-Marc ORAIN que cette problématique a été étudiée il y a maintenant 4 voire 5 ans, mais la difficulté rencontrée était par rapport au personnel encadrant. C'est très difficile de gérer les effectifs la veille pour le lendemain. Si l'on veut respecter les normes au niveau encadrement, mais aussi par rapport aux activités et sorties proposées. De plus pendant la période estivale il est difficile de trouver un animateur au jour le jour.

Monsieur Jean-Marc ORAIN demande s'il y a des périodes d'inscription ou si l'on peut inscrire son enfant à n'importe quel moment.

Madame Angélique VOISIN répond qu'il y a des périodes d'inscription, mais cela arrive que certains parents viennent inscrire leurs enfants hors période d'inscription et ne sont pas refusés.

Délibération :

La mise en place d'un règlement intérieur pour le Centre de loisirs permet :

- d'informer les familles sur le fonctionnement et les règles du centre de loisirs,
- d'assurer une conformité et d'éviter certains litiges pouvant avoir lieu avec les familles.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de valider le règlement intérieur du Centre de Loisirs (document joint).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DRESA 2019/2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ADALE

Monsieur Raymond VIARD donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION pose la question suivante : « Pourquoi les conventions ne sont-elles pas sur le même nombre d'années pour tout le monde ? »

Monsieur Dominique METOT répond que toutes les associations sont régies par une vie associative, avec des assemblées générales annuelles et des réunions de Conseil Administration. Ce qui amène à constater que l'ADALE, notamment, n'avait pas encore fait son assemblée générale. Avec Madame VOISIN, l'adjoint de Vie Associative ont rencontré la Présidente de l'association et la Directrice, la question de la vie statutaire de cette association a été soulevée pendant cette réunion. Dans l'attente d'un compte rendu, il était préférable de signer cette convention sur une année.

Délibération :

L'enfance et la jeunesse sont au cœur du projet de ville de BOLBEC. Ainsi, depuis plusieurs années, de nombreuses actions se sont développées sur le territoire, en fonction des besoins repérés et des dispositifs mis en place. Certaines animations sont portées par des associations, que la ville a souhaité soutenir financièrement par le biais de conventions d'objectifs.

Cette manière de formaliser son soutien aux partenaires permet à la ville de BOLBEC de bénéficier des aides de la CAF dans le cadre du contrat enfance-jeunesse,

mais aussi de répondre à l'obligation de conventionner dès lors qu'une subvention dépasse 23 000€.

La convention annuelle liant la ville et l'ADALE étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler afin de continuer le partenariat et permettre à l'association de poursuivre ses actions éducatives.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association de l'ADALE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs, ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DRESA 2019/3 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES « PETITS PIEDS »

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Délibération :

L'enfance, la jeunesse et la famille sont au cœur du projet de ville de BOLBEC.

Depuis plusieurs années, en fonction des besoins repérés et des dispositifs institutionnels mis en place, de nombreuses actions ont vu le jour et se sont développées sur le territoire. Certaines sont portées par des associations, que la ville a souhaité soutenir financièrement par le biais de conventions d'objectifs, fixant également les modalités de subventionnement.

Cette manière de formaliser son soutien aux partenaires permet à la ville de BOLBEC de bénéficier des aides de la CAF, dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

La convention, signée en 2016 pour trois années liant la ville et l'association des « petits pieds » est arrivée à son terme. Il convient donc de la renouveler afin de permettre à l'association de continuer à mener sa mission de halte-garderie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association des « petits pieds » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs, ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



DRESA 2019/4 - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEURE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame Linda HOCDE donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Marc ORAIN fait constater qu'à l'article 5 concernant les menus, il cite :

«Dans le cadre de sa démarche Agenda 21 ; la ville de Bolbec propose quelques produits issus de l'agriculture biologique et des commerces équitables», il espère que c'est le cas, aussi pour les produits de proximité et encourage donc la municipalité à renforcer les menus avec ces produits.

Monsieur Douglas POTIER conforte les dires de Jean-Marc ORAIN, il revient notamment sur la facturation des repas. Lorsqu'il est dit, que seul les repas pour lesquels le service restauration aura été avisé de leur annulation au moins 15 jours avant la date de consommation seront décomptés, et il est ajouté néanmoins que tout cas exceptionnel sera étudié avec bienveillance par le Directeur de la Restauration. Il conçoit que sur le fond, lorsque le cas se présente, il soit traité avec bienveillance, est-ce la peine de l'écrire comme cela, au risque d'inciter à tenter cette voie de recours. Serait-il pas plus judicieux de retirer ce mot « bienveillance ».

Monsieur Dominique METOT propose donc de retirer ce mot du règlement.

Délibération :

Par arrêté du 11 juin 2014, Monsieur le Maire a réglementé l'accès aux restaurants scolaires et organisé leur fonctionnement.

Par délibération du 29 juin 2016, Monsieur le Maire a mis à jour ce règlement intérieur de la restauration scolaire pour application au 1^{er} septembre 2016.

Il est décidé de mettre à jour ce règlement intérieur de la restauration scolaire en modifiant les points suivants :

- Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes réalisé au cours de l'année 2018 et conformément au jugement du tribunal administratif de Besançon du 7 décembre 2017, toutes les parties du règlement qui impliquent que l'inscription à la restauration puisse être subordonnée aux places disponibles sont supprimées. Ainsi, dans le 2^{ème} paragraphe de l'article 1, la partie suivante est supprimée : « Cependant, les capacités des restaurants scolaires peuvent être limitées.....la décision d'admission sera prise par l'élu

chargé de l'enfance-jeunesse et des affaires scolaires. Sa décision sera notifiée aux familles ».

- Ajout dans l'article 7 « sécurité-hygiène », au 2^{ème} paragraphe, d'une phrase informant les responsables légaux de mineurs concernés, de leur intérêt, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent exposer les activités auxquels les enfants participent. Il s'agit d'une mise en conformité de l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles qui impose cette obligation aux organisateurs d'accueils de mineurs. Afin de clarifier la responsabilité de la ville, cette information est complétée par une seconde phrase qui indique que de son côté, la Ville de Bolbec souscrit une assurance couvrant les dommages et réparations en cas d'accident engageant sa responsabilité.
- Mise à jour du nom de la Direction en remplaçant « Direction Restauration Enfance et Sport » par « Direction Restauration Enfance Sport et Associations ».
- Mise à jour de l'adresse internet du site internet de la ville en remplaçant « www.ville-bolbec.fr » par « www.bolbec.fr ».

Le règlement intérieur mis à jour est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce règlement et les modifications apportées,
- d'appliquer ces dispositions à compter du 1^{er} septembre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude BRUBION évoque la disparition de l'écrivain « Dominique NOGUEZ, né à Bolbec ». Il demande que son nom soit ajouté à ceux qu'il avait proposés lors d'un précédent Conseil, pour qu'un hommage leur soit rendu, soit par la mise en place d'une plaque commémorative ou pour la dénomination d'une rue.

Monsieur Dominique METOT précise que Monsieur Dominique NOGUEZ était né en 1942, que son père était ingénieur à la Direction Départementale de l'Équipement, a participé à la création du Pont Bellet, ce qui a permis de sortir la nationale 6015 sur Bolbec. Il a été réalisateur de cinéma, avec une spécialité particulière pour les films d'Amérique de Nord. Il a vécu quelques années au Canada et a eu le prix Fémina.



Monsieur Jean-Marc ORAIN fait une déclaration.

« A plusieurs reprises, dans cette assemblée, il a été dit qu'il était nécessaire de dépenser le moins possible. Doit-on tout laisser en l'état ? Les infrastructures, notamment les écoles, les équipements sportifs, etc. Un bâtiment non entretenu se dégrade très vite et coûte ensuite encore plus cher à rénover. Il y a aussi la voirie à maintenir en bon état, je ne pense pas que les Bolbécais seraient ravis de voir fleurir des nids de poule un peu partout.

Il faut bien que tout cela soit organisé, faire les entretiens et investissements par roulement, étalés dans le temps et en fonction d'un échéancier établi au préalable. C'est le rôle de l'équipe municipale. Il faut avoir une vision globale et sur le long terme dans la politique d'une ville.

Le commerce sur Bolbec ne va pas bien. Ce n'est pas en laissant l'image de la ville se dégrader que l'on va y remédier. Il me semble qu'il reste encore beaucoup à faire si j'en juge par le nombre de friches publiques et privées en tous genres qui subsistent.

C'est bien le rôle d'une municipalité, de prendre des initiatives dans les domaines de sa compétence. Il faut savoir proposer un terrain favorable à l'initiative privée afin d'encourager la venue de nouveaux habitants et commerçants.

Les services proposés par la ville, sports, loisirs, culture, éducation etc... sont indispensables à tous et cela a un coût. On n'a rien sans rien, c'est une évidence, faut-il le rappeler ?

La CVS doit aussi prendre en compte les spécificités de notre ville et nous aider à mener à bien nos projets, sans doute encore plus qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Je pense donc que sans rouler sur l'or et à condition d'être raisonnable et vigilant, la ville a les moyens de se moderniser et offrir à ses habitants un cadre de vie adapté à notre époque. »



Monsieur Dominique METOT donne l'information, comme chacun a pu le constater, il y a eu plusieurs ouvertures et reprises.

C'est un travail long, mais on y arrive. Il encourage donc l'ensemble des Bolbécais à aller consommer dans ces petits commerces.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Monsieur METOT Dominique	
Monsieur SAINT-LEGER Michel	
Madame VOISIN Angélique	
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame COUBRAY Dominique	
Monsieur HEBERT Ludovic	Procuration à M. METOT
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame FERCOQ Ghislaine	
Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur GILLES Alain	
Madame BOBEE Josiane	
Monsieur HUTIN Dominique	
Madame RUFFIER Laurence	
Monsieur LESUEUR Eric	
Monsieur LE SAUX Sylvain	
Monsieur LEMONNIER Eric	Procuration à Mme DEMOL
Monsieur BOMBЕРЕАU François	
Madame DEVAUX Sylvie	
Madame LE BAILLIF Véronique	Procuration à M. LEPILLER
Madame LE TUAL Suzanne	Procuration à M. VIARD
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame MOUSSA Karine	
Monsieur RIBEIRO David	
Madame ARTUR Véronique	Procuration à Mme DEVAUX

Madame HOCDE Linda	
Madame THEVES Angeline	Procuration à M. SAINT-LEGER
Monsieur BRUBION Jean-Claude	
Monsieur LENOBLE Philippe	
Madame Isabelle RIQUIER	Procuration à M. BRUBION
Monsieur Jean-Marc ORAIN	
Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur POTIER Douglas	